

Usine Valspar de Tournus : quels risques au développement d'un site SEVESO près du centre ville ?

Communiqué de presse

Par LE COLLECTIF BEUSOLEIL MAINSONNETTE

Face à une enquête publique trop discrète, des riverains se mobilisent pour faire connaître le projet d'agrandissement de l'usine Valspar de Tournus, classée SEVESO. Ils dénoncent les nuisances à venir, mais aussi les problèmes que pose un site dangereux en proximité directe du centre ville, pour une production qui n'est peut être pas aussi vertueuse qu'annoncé.

Le collectif dénonce :

Un projet inadapté à son implantation

Si l'implantation en 1933 ne posait pas de problème, les normes, la nature des productions et leur volume ont évolué. L'entreprise a simplement retenu la proximité de l'autoroute pour les camions, et n'a cessé de s'agrandir sans tenir compte de la zone d'habitations et de commerces adjacente, et à seulement 300 m du centre-ville alors que le site, classé SEVESO, achemine, produit et stocke des centaines de tonnes de produits toxiques et inflammables chaque jour.

Un projet trop rapidement bouclé

Une procédure sans concertation préalable avec le public et la société civile ; un dossier révélé au public seulement quelques jours avant l'enquête publique et une procédure accélérée auprès des diverses administrations dans le cadre de la loi ASAP, permettant une mise en chantier dès le 1^{er} décembre, avant même la clôture de l'enquête publique. (1)

Un dossier bricolé et incomplet

Les deux unités, « Industrial » et « Packaging », font partie de la même entreprise, seulement séparées par la rue Maurice Bouvet. L'une fait des laques et l'autre des résines. Par un rapport DREAL du 26/11/2020 – donc avant le dépôt officiel du projet à la préfecture - une séparation a été faite. On en connaît aujourd'hui la raison. Avec cette nouvelle chaîne de production de vernis, les 2 sites non dissociés dépasseraient les seuils réglementaires, ce qui pourrait amener à classer l'usine SEVESO seuil HAUT, avec son cortège de contraintes administratives et techniques. Mais il est impossible de le vérifier puisque les données relatives à l'unité « Industrial » ne sont pas dans le dossier.

Une pollution atmosphérique maîtrisée, mais réelle

Contrairement aux propos de la direction, l'environnement ce n'est pas « les roseaux ou les papillons ». Si de meilleures technologies sont utilisées, 20% des rejets sortiront tout de même dans l'atmosphère par les deux cheminées de l'usine avec des vents dominants Sud/sud/ouest qui portent vers le centre ville, ajoutés aux poussières, particules fines et gaz à effet de serre.

Consommation d'eau et rejets

L'unité « Packaging » consommerait 45.000 m³/an, une augmentation de 172% ! (2) Les eaux usées (industrielles et sanitaires) finiront dans la station d'épuration de Tournus, transitant par un réseau communal jugé vétuste et qui doit être remplacé d'ici ... 2032.

Quant aux eaux pluviales, elles finissent directement dans le ruisseau des Joncs après passage dans un bassin de rétention et analyse. Mais les analyses sont limitées aux paramètres généraux qui n'incluent même pas le DBO5 alors que tout rejet dans un réseau communal doit être analysé pour ce paramètre. Aucune information n'est donnée sur l'état du milieu récepteur (le ruisseau des Joncs) et sur sa gestion. Dans un avis récent daté du 5 octobre 2021 (3), la DDT continue à questionner la capacité du bassin à gérer qualitativement et quantitativement les eaux pluviales du site, malgré les aménagements prévus. Elle demande également que soient fournies des analyses sur les polluants spécifiques à l'activité.

Quant aux modalités de contrôle des rejets dans les réseaux communaux, le dossier nous renvoie systématiquement aux conventions signées entre la commune et le pétitionnaire, lesquelles ne sont pas fournies dans le dossier. La Ville est ultimement responsable pour tout dysfonctionnement du réseau et doit se montrer plus transparente.

Un ballet de camions dans un quartier inadapté aux poids lourds

Le projet amènera, en plus des nuisances du chantier, une augmentation considérable du trafic circulant dans le quartier (16 poids lourds/jour soit 32 passages + les dizaines de passages poids lourds de l'unité « Industrial » + la centaine de véhicules légers). Le plan de circulation dans une zone résidentielle n'est absolument pas adapté à cela, et le dossier d'autorisation propose même aux poids lourds de passer par la rue de la Féculerie, ce qui est totalement impossible sauf à creuser un nouveau tunnel sous la ligne SNCF. Il va sans dire que les poids lourds doivent être ajoutés au dossier en termes de nuisances sonores, de dangerosité pour les riverains et de pollution.

Une production pas si propre

Tant vantés, les 30 000 T du nouveau produit V70 ne contiendront pas de Bisphénol A, tout le monde s'en réjouit. Mais cette nouvelle résine est-elle vraiment sans danger pour la santé et l'environnement ? Rien ne le prouve, à en croire les rares études sur le sujet. La résine V70 est fabriquée à base de Tétraméthyl Bisphenol F (TMBPF), aussi connu sous le nom de 4,4'-méthylènedi-2,6-xylénol. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) qui met en œuvre la réglementation REACH indique que : 1/ les évaluations sur le TMBPF produites à ce jour ne sont pas concluantes ; 2/ le produit est très toxique pour l'environnement aquatique. (4)

Une étude de l'ANSES de 2016 (5) conclue que *"des données expérimentales sont nécessaires pour clarifier les préoccupations concernant la persistance, la bioaccumulation et la toxicité pour les organismes de l'environnement"* et que le caractère perturbateur endocrinien pour l'homme et l'environnement ne peut pas être écarté. Un autre rapport de l'ANSES en septembre 2020 (6) note que « l'indisponibilité des données n'a pas permis de conclure sur l'innocuité globale des substances ».

En dépit des incertitudes qui voudraient que soit appliqué le Principe de précaution, Sherwin Williams persiste et signe. Que dire d'une multinationale qui se dit concernée par « la problématique du Bisphénol A sur la santé publique » (7) mais continue d'en produire en quantités

industrielles sur le site ? Le Département n'a-t-il pas signé la charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens ?

Pour tous ces points, le collectif demande :

- Une information complète et détaillée des citoyens et davantage de transparence en général
- La tenue d'une réunion publique d'information (entreprise + mairie)
- Un plan de circulation poids lourds adapté et commun aux deux sites (« Industrial » et « Packaging ») garantissant une moindre gêne
- Des garanties sur les contrôles anti-pollution indépendants pour l'air comme pour l'eau • Des consignes claires pour les riverains en cas d'accident

Notes :

(1) pj7_pnt_public_v2_092021 (page 11/46)

(2) pj 4_etude_impact_rnt-v4 (page 19/29) et pj7_pnt_public_v2_092021 (page 17/46)

(3) avis_ddt_env_5_octobre-2

(4) <https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.023.980>

(5) <https://www.anses.fr/fr/system/files/ESPA2015SA0117.pdf>

(6) <https://www.anses.fr/fr/system/files/ESPA2016SA0103.pdf>

(7) pj4_etude_impact_horsannexes_v4 (page 166/179)

Le Collectif Beausoleil Mainsonnette

Contact : collectif.beausoleil-mainsonnette@protonmail.com

Martine Manuel – Tél 03 85 51 76 99

Eric Daillie – Tél : 06.48.12.96.48